



# PROCÉDURE DE VOTE À DISTANCE

## Assemblée Générale de THEMMA 2023

**En cas d'absence à l'Assemblée Générale, les 30 et 31 mai 2023, les adhérent-es à jour de leur cotisation 2023 peuvent voter ou exprimer leur voix en suivant l'une des procédures suivantes :**

### 1/ Le vote par voie électronique

#### Quand voter ?

- ⇒ Ouverture des votes : Vendredi 28 avril 2023
- ⇒ Clôture des votes : Vendredi 26 mai à 15h00

#### Comment voter ?

- ⇒ En suivant le lien envoyer par mail par **[THEMAA vote@simplyvoting.com]**.  
Objet du mail : **[AG THEMMA 2023] Vote en ligne**. Vous aurez reçu ce mail :
  - Soit le 28 avril 2023 pour les adhérent-es à jour de leur cotisation à cette date
  - Soit à une date ultérieure, si votre adhésion a été traitée après le 28 avril

Si vous ne retrouvez pas ce mail, il peut vous être renvoyé : écrire à [administration@themaa-marionnettes.com](mailto:administration@themaa-marionnettes.com).

### 2/ Envoi du pouvoir signé

- ⇒ Soit par courrier, dans sa version papier (n'oubliez pas d'y apposer votre nom ou celui de votre structure, votre signature et le cas échéant le tampon de votre structure) **avant le 23 mai 2023**  
à : **THEMAA – AG 2023 – 14 rue de l'Atlas – 75019 Paris**
  
- ⇒ Soit par mail, dans sa version scannée (n'oubliez pas d'y apposer votre nom ou celui de votre structure, votre signature et le cas échéant le tampon de votre structure) **avant le 26 mai 2023**  
à : **administration@themaa-marionnettes.com**

Pour toutes questions concernant le vote à distance, contactez-nous au 01 42 41 81 67 ou à : [administration@themaa-marionnettes.com](mailto:administration@themaa-marionnettes.com)